

Aide au remplissage du formulaire

Demande de « Bourses Action Vacances » (QF < 800 €)

Pour rappel, avant chaque vacances, une **redistribution** des bourses ACTION VACANCES par confédéré est réalisé en fonction des besoins positifs ou négatifs de chacun. Une répartition entre tous est effectuée souvent.




Si besoin, suivant le cas, se rapprocher de JPA 31 ou du confédéré référent.

- La 1^{ère} page est **à remplir par la famille** ou l'organisateur de séjour de vacances, et à signer par la famille
- La 2^{ème} page est **à remplir par l'organisateur** de séjour de vacances


1^{ère} page :

QF de 0 € à 800 €

Demande Bourse Action Vacances – Famille - Page 1 sur 2



DEMANDE DE BOURSE «ACTION VACANCES» 2024
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE JEUNE OU L'ENFANT



ENFANT

Nom _____ Prénom _____
Date de naissance _____ Lieu _____
Nationalité _____ Age _____
F G (Cocher la case correspondante)

Votre enfant est-il parti en séjour en 2024 ? oui non
Si oui, à quelle période : du _____ au _____
Avec quel organisateur ? _____
A-t-il eu des bourses Action Vacances (25.8 €/jour) ? oui non Et si oui combien ? _____ €

PARENTS OU RESPONSABLE

Père – Nom _____ Prénom _____
Mère – Nom _____ Prénom _____
Responsable – Nom _____ Prénom _____
Adresse _____
Tel personnel _____
Éventuellement l'identité de l'organisme qui a suivi le dossier (Maison de Solidarité, CAF, CCAS, Club de Prévention, MSA...)

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA FAMILLE

Profession du père _____ Entreprise _____
Profession de la mère _____ Entreprise _____
Adresse de la Caisse d'Allocations Familiales ou MSA _____
N° d'allocataire _____

Joindre obligatoirement les photocopies :
- du dernier justificatif CAF ou MSA 2024 (de préférence la Carte Vacances Loisirs) ou du dernier avis d'imposition 2023 (Recto/Verso)
- du certificat de scolarité (de l'année scolaire 2023-2024 durant laquelle a lieu le séjour). Certificat 2024-2025 pour l'automne 2024
Si votre situation familiale ou économique a changé merci de nous l'indiquer et de fournir les documents l'attestant.

ETABLISSEMENT SCOLAIRE – Nom _____
Adresse _____
Classe suivie _____

ETABLISSEMENT SPECIALISE – Nom _____
Adresse _____
Association gestionnaire _____

DATE _____ Signature de la famille _____
Cliquez pour insérer signature (req. 80mo, g0)

Les sommes allouées au titre des BOURSES « Action Vacances » sont fonction des ressources disponibles

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le GD JPA 31 pour l'instruction des dossiers et le traitement des bourses. Elles sont conservées pendant 5 ans et sont destinées à La JPA 31 et au Conseil Départemental 31. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : La JPA 31-4 cheminement Jean-François LESUEUR_31100 TOULOUSE. Tél. : 05 67 22 83 34

2e page : A remplir par l'organisateur de séjour



RENSEIGNEMENTS SUR L'ORGANISATEUR-TRICE



PARTIE A REMPLIR

ASSOCIATION Nom structure organisatrice

CENTRE DE VACANCES Nom centre et lieu où se passe le séjour

PÉRIODE DU AU

Quotient familial IMPOTS CAF / MSA QF année en cours (2024)

Prix du séjour Prix sans les aides

Montant de la participation des Allocations Familiales Montant réduction CAF/MSA

Autre participation (Secours Populaire, CES, CCAS ou autre) A remplir si aides supplémentaires

Bourse demandée à la JPA ou au CD 31

Bonus (en fonction de la durée du séjour - cf. tableau ci-dessous) 25,80 € x le nombre de JE attribuées, à reporter sur l'état récapitulatif

Entre 7 et 9 jours	Entre 10 et 13 jours	À partir de 14 jours
S'ajoutent 2 journées AV	S'ajoutent 3 journées AV	S'ajoutent 5 journées AV

Autres aides demandées à Maximum : 23 JE*

Montant versé par la famille

TOTAL

Validation par le responsable de l'association

Le-La Président-e de la commission

Date A remplir par JPA 31

Légende :
*JE = journées Action Vacances à 25,80 € la journée

NOTA BENE : Quand l'organisateur a fait les démarches pour être conventionné par la CAF, voici les **Aides CAF de Haute-Garonne** pour les séjours de vacances



- Si votre QF est inférieur ou égal à **400 €** : réduction de 18 €
- Si votre QF est compris entre **401 et 600 €** : réduction de 12 €
- Si votre QF est compris entre **601 et 800 €** : réduction de 10 €

Pour la MSA, c'est la famille qui doit faire la demande directement dans son espace personnel.

Les **Bons vacances** de la MSA vous aident à réduire vos dépenses pour offrir des vacances à vos enfants (colonie, centre de vacances) ou pour partir en famille à la mer ou à la montagne.

Voir dossier complet en **Annexe 1**

Cas particuliers :

- **Famille avec un reste à charge inférieur à 4€/jour :**

Un enfant part en séjour de 5 jours, et le reste à charge de la famille est inférieur à 20€ : on enlève une ou plusieurs journées de bourse Action Vacances, jusqu'à ce que le reste à charge de la famille soit d'au moins 4€/jour (on n'enlève jamais d'aide CAF en revanche).

- **Famille avec un QF CAF supérieur à 800 € mais avec un calcul QF via l'avis d'imposition inférieur à 800 € :**

Vous allez avoir des familles qui ont un QF CAF sur leur attestation CAF > à 800 €.
Mais avec leur avis d'imposition vous pouvez trouver un QF < à 800 € :

Pour ce calcul, il suffit de prendre :

le « revenu fiscal de référence » de l'avis d'impôts
divisé par 12,
divisé par le nombre de parts.

Ex : revenu fiscal de référence : 26 300 €

Nombre de parts 3,5

Cette famille aura peut-être une attestation CAF avec un QF de 852 € par ex, or avec notre calcul on arrive à $26300 \text{ €} / 12 / 3,5 = 626 \text{ €}$

Dans ce cas, la famille a droit aux bourses Action Vacances (elle a également droit aux aides JPA puisqu'elle a un QF compris entre 801 € et 1500 €, mais les bourses Action Vacances sont forcément plus élevées que les aides JPA)

On remplit donc le doc de demande de Bourses Action Vacances comme indiqué ci-dessus, mais on ne remplira pas la partie « montant de la participation des Allocations Familiales ».

En effet, comme son QF « officiel » de la CAF est supérieur à 801 € on ne peut pas lui attribuer d'aides CAF.

Aide aux vacances 2023

🕒 Mis à jour le 23/01/2023

La MSA Midi-Pyrénées Sud vous aide pour que votre enfant parte en vacances.

> **Modalités**

> **Pièces à fournir**

Lien pièces à fournir :

[https://mps.msa.fr/lfp/famille/vacances?
p_p_id=com_liferay_journal_content_web_portlet_JournalContentPortlet_INSTANCE_WKEd8vObcWws&p_p_lifecycle=0&p_p_state=normal&p_p_mode=view&com_liferay_journal_content_web_portlet_JournalContentPortlet_INSTANCE_WKEd8vObcWws_read_more=2](https://mps.msa.fr/lfp/famille/vacances?p_p_id=com_liferay_journal_content_web_portlet_JournalContentPortlet_INSTANCE_WKEd8vObcWws&p_p_lifecycle=0&p_p_state=normal&p_p_mode=view&com_liferay_journal_content_web_portlet_JournalContentPortlet_INSTANCE_WKEd8vObcWws_read_more=2)

Modalités

Modalités

Bénéficiaires

Toute famille allocataire de la MSA MPS au titre des prestations familiales, dont le quotient familial ne dépasse pas le plafond en vigueur et ayant des enfants à charge âgés de 3 à 17 ans.

Les familles pouvant prétendre à ce type d'aide seront informées au cours du 1er trimestre 2023 soit :

par voie postale ;

par message sur leur espace internet privé, si elles ont optées pour la réception dématérialisée.

Conditions d'accès

- Résider sur le territoire de Midi-Pyrénées Sud (09 - 31 - 32 - 65) ;
- Ne pas dépasser le plafond du quotient familial en vigueur fixé à 1035 € (le quotient familial est calculé automatiquement sur les bases des prestations familiales du mois de janvier de l'année en cours). Vous pouvez consulter le montant de votre quotient familial sur votre ESPACE PRIVE dans le pavé FAMILLE/LOGEMENT ; rubrique « Enfance » => Mon quotient familial

Montant des aides :

Modes de vacances	Participation	Nombre de jours ouvrant droit à la participation
<ul style="list-style-type: none">Centre de loisirs	A partir de l'année 2023, la MSA MPS verse une subvention directement aux structures d'accueil de loisirs pour le périscolaire (ALAE), l'extrascolaire (ALSH) et l'accueil des adolescents. En contre partie, ces structures vous appliqueront une tarification en fonction du montant de votre quotient familial.	
<ul style="list-style-type: none">Colonie	28 € par jour*	15 jours par an et par enfant (Les séjours de moins de 3 jours n'ouvrent pas droit à l'aide)
<ul style="list-style-type: none">Voyages scolaires	18 € par jour*	5 jours par an et par enfant (Les voyages scolaires de moins de 3 jours n'ouvrent pas droit à l'aide)

*participation plafonnée au montant des justificatifs fournis

Ces aides ne sont pas cumulables avec celles octroyées par la CAF. En cas de mutation de votre dossier de la MSA MPS vers la CAF en cours d'année, les aides aux vacances de la MSA MPS prendront fin à votre date de mutation.

Informations :

- Le paiement de ces aides est fait prioritairement à la famille. Il peut être fait directement à la structure organisatrice (après le séjour) si cela est précisé sur la facture.
- Les séjours linguistiques hors cadre scolaire n'ouvrent pas droit à l'aide aux vacances.

Comment percevoir ces aides ?

Si vous ouvrez droit à ces aides, vous recevez courant février un courrier vous informant des modalités à suivre pour percevoir ses aides.

Pièces à fournir

Modes de vacances	Justificatifs à fournir pour obtenir le versement d'une aide
<ul style="list-style-type: none">• Colonie	Facture nominative** établie par la structure d'accueil et comportant obligatoirement : <ul style="list-style-type: none">- Nom et prénom du parent- Nom et prénom de l'enfant- Dates de séjour- Nombre de jours de présence- Coût journalier <p>⚠ Si la facture a été établie avant le séjour, elle devra être accompagnée d'un justificatif de la structure d'accueil attestant la présence de l'enfant au séjour.</p>
Voyages scolaires	Attestation de participation** de l'enfant au voyage, établie après le séjour par l'établissement scolaire et précisant obligatoirement : <ul style="list-style-type: none">- Nom et prénom de l'enfant- Les dates du séjour- Le coût du séjour- Le montant payé par la famille

**la MSA MPS se réserve le droit de vérifier l'exactitude des justificatifs fournis.

TRES IMPORTANT : TOUS LES JUSTIFICATIFS ENVOYES A LA MSA DOIVENT COMPORTER LE NUMERO DE SECURITE SOCIALE DE L'ALLOCATAIRE

Démarches

Services en ligne

- > **Consultation Quotient Familial**
Ce service permet de consulter le Quotient Familial et d'éditer une attestation

Se connecter à Mon espace privé

X Fermer


Se connecter

Identifiant

Ce champ est exigé.

Où trouver mon identifiant ?

Mot de passe

 voir

J'ai oublié mon mot de passe

Se connecter

S'inscrire

Vous n'avez pas encore de compte MSA ?
Inscrivez-vous rapidement dès maintenant.

S'inscrire

Aide à la connexion

Renseignez votre numéro de département :

Valider



[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

Ces documents sont à envoyer à :

MSA MPS
Service Action sociale
78 Voie du TOEC
31064 TOULOUSE CEDEX 9

Annexe 2 : ETAT RECAPITULATIF DES BOURSES "ACTION VACANCES JEUNES DEFAVORISÉS" du CD31

ETAT RECAPITULATIF DES BOURSES "ACTION VACANCES JEUNES DEFAVORISÉS" du CD31													
Structure :					Nom du Séjour :								
Adresse :					Période : du _____ au _____ soit 1 ^{7^e}								
Nom & téléphone du Responsable "Bourses" :					Type de séjour :								
					Prix du séjour : _____ soit 0,00 € par jour								
Fournir les justificatifs													
Nom et Prénom du responsable	Nom et Prénom de l'enfant	Sexe (ou M)	Date de naissance	Age entre 3 et 17	ADRESSE	Certificat de scolarité cad31 année en cours	Quotient Familial maxi 800	Suivi ou orienté ISE	Participation Famille min 4€/jour et par enfant	Aides Diverses	BONUS ACTION VACANCES	Aide ACTION VACANCES	Coût de la nuit Ce montant doit être égal au Prix du séjour
1				0 ans									0,00 € OK
2				0 ans									0,00 € OK
3				0 ans									0,00 € OK
4				0 ans									0,00 € OK
5				0 ans									0,00 € OK
6				0 ans									0,00 € OK
7				0 ans									0,00 € OK
8				0 ans									0,00 € OK

PROCESS : BOURSES ACTION VACANCES

2 semaines environ après chaque séjour, pensez à :

- envoyer **par la poste** :

- tous les dossiers de demande de bourses Action Vacances, remplis recto et verso
- le certificat de scolarité de chaque enfant
- l'attestation CAF ou la feuille d'impôt si le QF de la famille est proche de 800 €
- la plaquette du séjour
- l'état récapitulatif, en support papier

- envoyer **par mail à : jpa31@jpa.asso.fr**

- l'état récapitulatif en fichier EXCEL